

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 29

OBJET :

**RECOLLEMENT DES
COLLECTIONS DU
MUSÉE
ARCHÉOLOGIQUE -
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DE LA
DIRECTION
RÉGIONALE DES
AFFAIRES
CULTURELLES
(DRAC)**

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 06 mai** , à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, Mme Sylvie
CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene
RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Jean-Luc PAULHE,
Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Gilles FONTAINE,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine
CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Arlette BOUCHAUD, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO qui a donné pouvoir
à M. Pascal GUEUGNON, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir
à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a donné pouvoir à
Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a donné pouvoir à
M. Gilles FONTAINE, M. Jean-Philippe THOMAS qui a donné pouvoir
à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, et M. Claude BELLUCO qui
a donné pouvoir à M. Thierry PINOT.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 15 MAI 2019

Publié

le : 15 MAI 2019

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

La Ville de L'Aigle dispose d'une collection qui justifie une
appellation Musée archéologique. A ce titre, le label de Musée
de France lui a été attribué. Conformément à la réglementation,
tous les musées labélisés « Musée de France » sont soumis à une
obligation réglementaire, régie par la loi de 2002, imposant
l'obligation de réaliser un recollement des collections tous les
dix ans.

Cette opération consiste à vérifier de façon systématique toutes
les œuvres conservées par les musées, qu'elles soient visibles
par le public dans les salles permanentes ou en réserves.

Ainsi, pour se conformer à la réglementation, la Ville de L'Aigle
a inscrit, au titre de ses priorités 2019, la réalisation de ce
travail.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) apporte une assistance en la matière :

- sur le plan technique : elle apporte conseils et oriente vers les personnes habilitées à réaliser de telles opérations ;
- sur le plan financier : elle apporte des aides financières dans le cadre de la réalisation du recollement.

L'enveloppe financière dédiée au projet s'élève à 1 745,00 € HT.
Le plan de financement établi se définit comme suit :

LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT DE L'ÉTUDE	FINANCEMENT	MONTANT	
		FONDS PROPRES OU EMPRUNT	SUBVENTIONS DEMANDÉES	FINANCEMENT TOTAL
Subvention de la D.R.A.C. 80%	1 745,00	349,00	1 396,00	1 745,00
TOTAL	1 745,00	349,00	1 396,00	1 745,00

En €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC pour la réalisation du recollement des collections du musée archéologique ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un prestataire pour la réalisation de cette mission ;*
- *VALIDE le plan de financement ci-dessus établi.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE